

# Stéphane VANOIRBECK

## Ma mission première : l'écoute des PO et de leurs besoins actuels

Propos recueillis par Conrad van de WERVE

**Stéphane VANOIRBECK** succède à Benoit DE WAELE comme directeur du Service Pouvoirs organisateurs. Qui est-il ? Quelles sont ses nouvelles missions ? **entrées libres** l'a rencontré.

**Vous avez été conseiller au Service juridique du SeGEC pendant plus de 20 ans. Quels domaines d'expertise avez-vous pu y acquérir ?**

**Stéphane VANOIRBECK :** Dans un premier temps, je me suis spécialisé dans les questions liées au statut des enseignants et aux congés, absences et disponibilités. Ma fonction a ensuite évolué avec le temps et s'est élargie au bien-être des travailleurs, aux relations avec le conseil d'entreprise, avec les délégations syndicales et à la représentation des employeurs dans différentes commissions. Je me suis aussi de plus en plus investi dans les chambres de recours et les commissions paritaires, où je défendais avec mes collègues les Pouvoirs organisateurs (PO) en tant qu'employeurs. Dans les années 2000, j'ai suivi une formation de conseiller en prévention qui m'a permis, d'une part, d'assurer ce rôle au Secrétariat général, et d'autre part, d'accompagner les écoles en la matière.

**Vous représentez aussi les Pouvoirs organisateurs sur le plan européen...**

**SV :** Effectivement. Le SeGEC est membre fondateur de la Fédération européenne des employeurs de l'enseignement, où je suis administrateur. On y développe des projets, soit entre organisateurs d'enseignement de différents pays européens, soit en collaboration avec les organisations syndicales. Je pense, par exemple, à une thématique comme le bien-être. On a pu obtenir des résultats concrets dans ce domaine. Ils seront prochainement publiés.

**Vous accédez donc à la direction du Service Pouvoirs organisateurs. Quelles en sont les principales missions ?**

**SV :** Les grandes missions sont l'aide aux PO, la coordination des relations avec les CoDiEC<sup>1</sup> et l'élaboration d'outils permettant

aux Pouvoirs organisateurs de fonctionner de façon plus optimale. Nous organisons aussi une série de formations à leur intention. Je siége par ailleurs à l'IFSEC<sup>2</sup>, lieu de rencontre avec l'ensemble des directeurs diocésains. On y traite des questions communes à la formation des cadres et nous y coordonnons aussi, depuis plusieurs années, les efforts diocésains envers les PO. En fonction des besoins, et avec l'aide des directeurs diocésains, je me rendrai sur le terrain pour rencontrer des PO en dehors des structures organisées, là où c'est nécessaire.

**Votre souhait est de vous rendre (très) régulièrement sur le terrain ?**

**SV :** Dans un premier temps, mon objectif est d'aller vers les PO, vers les CoDiEC et d'écouter leurs demandes, entendre leurs besoins et les rapporter au SeGEC, afin de pouvoir en discuter avec les différents services. Il est évident que l'objectif n'est pas d'organiser un service juridique décentralisé qui se rendrait sur le terrain. La mission a changé, et ma mission première est vraiment l'écoute des PO et de leurs besoins actuels.

**Quels sont les grands défis à relever ?**

**SV :** Pour moi, il y a en tout cas un grand défi à relever, celui de pouvoir soutenir, épauler toutes ces associations. L'enseignement catholique repose, ne l'oublions pas, sur l'investissement de près de 10 000 volontaires dans 800 asbl.

Dans certains endroits, il est parfois difficile de recruter des candidats. La fusion peut, dans certains cas, constituer le bon scénario, mais je pense qu'il y a probablement des synergies à créer entre PO afin de développer des compétences et des actions en commun. Chacun conserve ainsi sa spécificité et son identité.



Photo : Conrad van de WERVE

**Une série de PO se sont professionnalisés...**

**SV :** Oui, ils sont allés chercher des compétences dans différents domaines : les bâtiments, le juridique, la communication... Dans certains endroits, on rémunère même des personnes pour prendre en charge la gestion du PO, mais il s'agit de cas isolés.

Les PO de plus grande taille sont souvent davantage en mesure d'attirer des profils plus spécialisés. Il n'est sans doute pas nécessaire que dans tous les PO, il y ait un juriste ou un économiste, mais on peut tendre vers un plus grand partage des connaissances et des ressources disponibles. ■

1. Comités diocésains de l'enseignement catholique

2. Institut de formation des cadres de l'enseignement catholique, qui regroupe les Secrétaires généraux des fédérations, les directeurs diocésains et les directeurs des organes de formation